



JOURNAL HUMORISTIQUE

A. P. PIGEON, Editeur-Propriétaire

H. BERTHELOT, Fondateur

BUREAUX : 1786 Rue Ste-Catherine

FEUILLETON DROLATIQUE

Les Mystères de Montreal

ROMAN DE MŒURS

PAR HECTOR BERTHELOT

(Suite)

VII

Celui-ci était son voisin sur le banc des accusés.

—Comment! vous êtes ici? dit Cléophas.

—Beau dommage! J'ai été pincé pendant le déjeuner. Faut être *mine* pour agir en réformeur comme vous avez fait.

—Vous avez menti!

—Vous avez senti!

Ici le constable de garde crut qu'il était temps d'intervenir.

—Silence, vous autres! Si je vous entends dire encore un mot, je donne ma déposition et vous en aurez pour six mois.

Les deux ennemis se tournèrent le dos et ne déserrèrent pas les dents.

A dix heures juste une voix sonore retentit dans l'enceinte de la Cour et fut entendue par les prisonniers.

C'était l'huissier audiencier de la Cour, le sergent Nelson, qui criait : *Hats off!*

Son Honneur venait de prendre son siège avec la liste des prisonniers. M. Ibottson, le greffier, était à son poste avec les dossiers des accusés.

Le sergent St-Pierre, assis près de la boîte aux témoins, devait enregistrer pour la police les condamnations ou les acquittements prononcés par le tribunal.

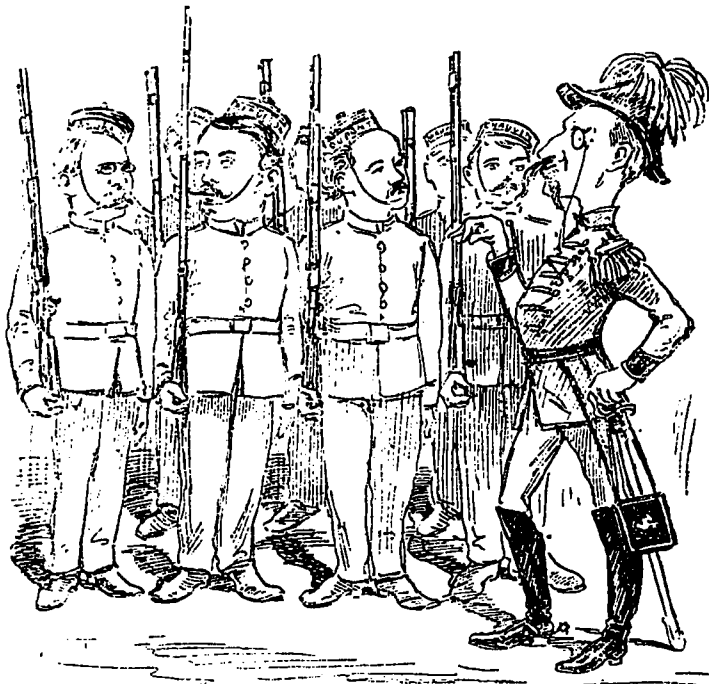
Les avocats en petite tenue et les reporters des grands journaux écrivaient sur une table placée au-dessous du siège du greffier.

Cinq ou six prisonniers accusés d'ivresse simple subirent leur procès d'une manière extra-sommaire et furent condamnés à \$1 ou huit jours. Il était dix heures et demie.

Le recorder d'une voix olympienne appela Cléophas Plouf et Bénoni Vaillancourt.

Les deux prisonniers se levèrent et furent conduits devant la Cour.

Les accusés s'arrêtèrent devant une portière haute de quatre pieds et fermée à clé. C'était là où ils devaient se tenir pendant le procès. Un policeman était placé à côté d'eux pour les empêcher de commettre des inconvenances devant le tribunal.



LA REVUE DES TROUPES

Sir A. P. commandant en chef de la grande armée conservatrice canadienne-française.

(Voir l'explication en deuxième page.)



LE POLICEMAN

Le recorder prit la parole :

Vous êtes accusés tous deux de vous être battus. Que plaidez-vous à cela? Coupable ou non coupable?

BENONI. — Vous dites que j'étais soûl! C'est pas le cas!

CLEOPHAS. — Moi, soûl, pas la torieuse de miette!

LE RECORDER. — Etes-vous coupables ou non coupables?

CLEOPHAS. — Pas coupable comme de juste.

BENONI. — Pas coupable itou.

LE GREFFIER. — Constables parlant le français, approchez pour vous faire assermenter.

Une dizaine de policemen se levèrent et s'approchèrent de la boîte aux témoins. Le sergent St-Pierre leur tendit la bible. Chacun mit la main droite dessus. Le groupe ressemblait alors à une roue dont le livre noir semblait être le moyeu. L'assermentation des constables se fait en gros. La formule du serment est récitée une fois par le greffier et chacun baise la bible à tour de rôle.

Le greffier appela le premier témoin, le constable Bellebôbine.

Les yeux de Cléophas étaient fixés sur les malcommodes qui prêtaient serment lorsqu'il lui monta au nez une forte odeur de vieille tonne. C'était l'avocat Jules Piton qui venait lui dire quelques mots :

—Soyez sans crainte. Tous vos témoins sont rendus. Votre femme, Monsieur Sansfaçon, Madame Sansfaçon et sa fille. Avez-vous d'autre chose à me communiquer avant que le procès aille plus loin?

—Non.

L'avocat alla reprendre son siège et se mit à crayonner quelques notes sur un carnet gras qu'il venait de tirer de sa poche.

Cléophas se tourna du côté des spectateurs et se mordit la lèvre en sougeant à la piteuse mine qu'il devait faire devant sa bien-aimée.

Le constable Bellebôbine commença sa déposition :

Votre Honneur, vers quatre heures ce matin, j'étais sur mon quart, dans la rue Visitation, près de la rue Sherbrooke. J'entendis du train dans une ruelle. J'arrivai et je vis les deux prisonniers qui se battaient. J'ai réussi à poigner Cléophas Plouf, mais l'autre m'échappa. Comme je le connaissais bien, j'ai pris un warrant ce matin, et j'ai été l'arrêter chez lui. Cléophas a résisté tant qu'il a pu et j'ai eu mille misères à le conduire à la station. Les prisonniers étaient tous deux ivres. Vaillancourt est bien connu de la police. Il passe son temps à l'ôfer autour des marchés ou dans le Jardin Viger. Quant à l'autre prisonnier, c'est la première fois que je le vois.

M. Piton se leva et commença à transequer le témoin.

—Constable, jurez-vous positivement que le prisonnier était ivre lorsque vous l'avez arrêté?

—Oui, je le jure. Il avait de la peine à marcher.

—N'était ce pas à cause des coups qu'il avait reçus dans la bataille?

—Non, c'était pas ça.

—Vous pouvez vous retirer.

—Votre Honneur je prouverai le contraire dans ma défense.

Le sergent de la station de la rue Ontario donna sa déposition. Il dit qu'il pensait que le prisonnier Cléophas était un peu en boisson.

M. Piton appela alors les témoins de la défense.

Le premier qui entra dans la boîte fut le père Sansfaçon.

Il déposa comme suit :

—Je m'appelle de Salles Sansfaçon, je suis charretier. Mon stand est au coin de la rue St-Paul et Bonsecours.

Je connais les deux prisonniers. Bénoni Vaillancourt n'était pas soûl ce matin. Je ne puis pas dire qu'il est de la tempérance. Je sais qu'il ne crache pas dedans. Lors du feu chez moi, il n'avait rien pris.

Bénoni qui n'avait pas d'avocat crut qu'il était temps de poser une question au témoin.

—Dites donc, monsieur Sansfaçon, est-ce que je suis un l'ôfer, comme a dit l'homme de police?

LE RECORDER. — Taisez-vous, vous vous n'avez pas le droit de parler.

Scholastique entra à son tour dans la boîte aux témoins. Elle dit :

Je m'appelle Scholastique Beauparlant. Je suis la femme du prisonnier, monsieur Cléophas Plouf.

(A suivre.)